

COMMISSION DU BASSIN
DU LAC TCHAD



LAKE CHAD
BASIN COMMISSION

BOITE POSTALE 727 N'DJAMENA - TCHAD
Tél. : +235 22 52 41 45 / 22 52 40 29 Fax : +235 22 52 41 37
E-mail : cab@cblt.org ; cblt.lcbc@gmail.com

**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
(SERVICES DE CONSULTANTS INDIVIDUELS)**

**PROGRAMME DE REHABILITATION ET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES
SYSTEMES SOCIO-ECOLOGIQUES DU BASSIN DU LAC TCHAD (PRESIBALT)**

Secteur : **MULTINATIONAL**

N° du Programme CAMEROUN : **P-Z1-CZ0-013**
N° du Programme NIGER : **P-Z1-CZ0-014**
N° du Programme RCA : **P-Z1-CZ0-01**
N° du Programme TCHAD : **P-Z1-CZ0-016**

N° du Prêt Cameroun : **2100150032543**
N° du Don Niger : **2100155029067**
N° du Don RCA : **2100155029618**
N° du Don Tchad : **2100155029066**

1. Les pays membres de la CBLT ont reçu un Prêt et des Dons du Fonds africain de développement (FAD) afin de couvrir le coût du Programme de Réhabilitation et de Renforcement de la Résilience des Systèmes Socio-Ecologiques du Bassin du Lac Tchad (PRESIBALT). Ces financements ont été rétrocédés à la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) en vue de la mise en œuvre du PRESIBALT qui sera exécuté dans lesdits pays membres. La CBLT a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt et dons pour financer le contrat relatif au **recrutement d'un (1) Coordonnateur régional du PRESIBALT** dont la mission sera : (i) la gestion, la mise en œuvre et la supervision du programme ; (ii) le développement et la planification des activités du programme ; (iii) l'organisation et la gestion des ressources affectées à l'URGP ; (iv) la gestion du dialogue et de l'information ainsi que la communication avec les parties prenantes.
2. Les critères d'éligibilité et la procédure de sélection seront conformes aux « Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants » de la Banque Africaine de Développement, Edition de mai 2008, révisées en juillet 2012, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse: <http://www.afdb.org>. L'intérêt exprimé par un consultant n'implique aucune obligation de la part de la CBLT de le retenir pour la suite du processus.
3. Les consultants individuels intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (une demande de candidature datée et signée ; un CV dûment signé, une note de motivation indiquant les raisons et les atouts du consultant, les copies légalisées des diplômes, etc.). Les expressions d'intérêt, revêtues de la mention expresse « **Manifestation d'intérêts pour le recrutement du Coordonnateur régional du PRESIBALT** » doivent être déposées sous plis fermés à Monsieur le Secrétaire Exécutif de la CBLT, BP 727- N'Djamena (Tchad) ou par courriel au cab@cblt.org ; cblt.lcbc@gmail.com au plus tard le **21 JUIN 2019**. Passé ce délai, aucune candidature ne sera prise en considération.
4. Les consultants intéressés peuvent également obtenir des informations supplémentaires (les détails relatifs à la description des tâches et au profil du candidat) sur le site web : <http://www.cblt.org> ou au Siège de la CBLT à N'Djamena (Tchad), tous les jours ouvrables de 8H :00 à 15H :30.

N'Djamena, le 28/05/2019

Pour le Secrétaire Exécutif
Le Directeur de l'Administration et des Finances de la CBLT

NADJINGAR TITDJEBAÏE

